

Communiqué

Le 2 mai 1995

N° 83

RÉACTION DE M. OUELLET À LA DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a rejeté la déclaration faite aujourd'hui par l'Union européenne (UE), qui critique l'attitude du Canada dans l'affaire du flétan du Groenland.

« Le Canada n'a pas à s'excuser de ses actions dans le récent différend à propos du flétan. Le gouvernement du Canada s'est imposé à juste titre comme défenseur de l'environnement dans cette affaire. Tous les pays concernés par la conservation des ressources, y compris les pays de l'UE, devraient nous en être reconnaissants. Si le Canada n'était pas intervenu, le stock de flétan du Groenland aurait été pêché jusqu'à épuisement de la ressource du point de vue commercial », a déclaré M. Ouellet.

M. Ouellet a souligné qu'à la suite de l'accord juste et raisonnable signé par le Canada et l'UE en matière de pêches, les parties devraient coopérer en vue de la mise en oeuvre de cet accord et s'efforcer d'améliorer les relations bilatérales dans leur ensemble.

« Les relations qui unissent le Canada et l'UE englobent un large éventail d'intérêts et d'activités mutuellement avantageux, a ajouté M. Ouellet. Nos rapports ne reposent pas uniquement sur la question des pêches. Nous avons traversé une période difficile. Tournons-nous maintenant vers l'avenir et cessons de gaspiller notre énergie en récriminations. »

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada